



00079

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 14 MARS 2018**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon - Nouvelles formes d'habitat – saisine du conseil territorial

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 26 Février 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur les nouvelles formes d'habitat

Madame Emilie AUJOULAT, membre du conseil de quartier Haut et Cœur des pentes, a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

Nouvelles formes d'habitat

« En juin 2014, la Ville de Paris ouvrait un appel à projet pour la réalisation de trois immeubles en habitat participatif, la communauté urbaine de Strasbourg en 2015 accompagnait son 17ème projet de candidats à l'autopromotion et à l'habitat participatif, ce qui représentait 140 logements. L'OPHLM de Montreuil compte plusieurs opérations d'habitat participatif social tout comme Nanterre ou la petite commune rurale de Beaumont en Ardèche... Lyon s'est péniblement résolue à soutenir le groupe du 4 mars, impose à celui du Mont Sauvage de passer entre les fourches caudines de la concurrence avec des investisseurs chevronnés à la marge financière... Sur les pentes de la Croix-Rousse, de plus en plus d'habitants s'intéressent à ces modes d'habitats alternatifs aux pratiques classiques de production de logements. Ils émettent l'hypothèse que cette autre voie développe le vivre-ensemble, requestionne la propriété, et pourrait être une piste originale entre l'accession à la propriété classique et la location, avec des montages accompagnés par la Ville de Lyon ou la Métropole en contrepartie d'un renoncement à la spéculation immobilière. Dans un cadre où le nouveau PLU-H n'en dit

rien, la Ville, la Métropole envisagent-elles d'accompagner et de soutenir le développement de ces nouvelles formes d'habitat et selon quels modes ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT